



Réforme des RETRAITES

Reconnaissance de la pénibilité pour tous

INFIRMIERES, LE 27 MAI Mobilisons-nous !



La CGT estime que la crise économique et sociale ne doit pas servir de prétexte au gouvernement, pour durcir sa politique de rigueur. L'argent existe pour une réelle relance économique intégrant la satisfaction des besoins sociaux comme la retraite et toute la protection sociale.

Avant même la réunion du sommet social du 10 mai, l'option annoncée par le gouvernement est le gel des dépenses de l'État pour les trois ans à venir fermant ainsi la porte à tout dialogue social.

Il fait le choix de conforter le système financier et bancaire en sacrifiant nos emplois, nos salaires, nos retraites, renonçant ainsi à plus de justice sociale.

Le ministère de la santé a usé du

même procédé au cours des discussions sur le protocole de la réforme statutaire de la catégorie B et du passage en A pour les paramédicaux dont les diplômes sont reconnus dans le processus Licence/Master/Doctorat : imposer autoritairement le chantage de la reconnaissance de nos qualifications contre la remise en cause de la reconnaissance de la pénibilité, **avant le débat national sur les retraites.**

Le ministère s'est bien gardé d'amorcer tout débat sur l'emploi, sur l'augmentation des effectifs, sur nos conditions de travail et la formation. Quant aux salaires le compte n'y est pas !

Dans les suites du protocole, le gouvernement s'est empressé, d'ajouter à la loi sur le dialogue social, l'article 30 qui supprime la reconnaissance de la pénibilité (départ à partir de 55 ans). Cette loi a été votée à l'Assemblée Nationale, elle va être présentée au Sénat.

En 2000, nos collègues infirmières spécialisées ont obtenu la

catégorie A avec maintien de la reconnaissance de la pénibilité grâce à leurs luttes.

Pour le maintien de la reconnaissance de la pénibilité de nos professions, mobilisons-nous !

Aujourd'hui, nous sommes capables d'obtenir la suppression de l'article 30 !

**Exigeons ENSEMBLE,
Public/Privé,**

l'ouverture de droits pour un départ anticipé à la retraite à taux plein pour tous les salariés dont la pénibilité du travail n'est pas reconnue

Les directions des établissements de la fonction publique hospitalière vont demander aux agents concernés de se positionner dès juin 2010 : soit opter pour la catégorie A, soit le maintien dans la catégorie B. Mais comment pourrez-vous effectuer un choix éclairé alors que le dossier «Retraite» ne sera finalisé, d'après le calendrier du gouvernement, qu'en septembre 2010 ?



La CGT PROPOSE à tous les professionnels concernés de ne pas se prononcer avant d'avoir obtenu une simulation (sur les 2 situations A ou B) auprès de la CNRACL (Caisse de Retraite) et non auprès de votre employeur car cette démarche n'est pas opposable. Cela signifie qu'en aucun cas, les infirmières et autres personnels concernés ne pourront se positionner en juin 2010.

Vous devez savoir que si vous choisissez la catégorie A

- 1/ Vous perdrez la catégorie active (possibilité de départ anticipé à partir de 55 ans).**
- 2/ Vous perdrez les 1 an tous les 10 ans (majoration de durée d'assurance) qui permettent d'atténuer la décote.**
- 3/ La décote ne s'annulera qu'à partir de 65 ans (au lieu de 60 ans si vous restez en catégorie active)**
- 4/ Vous financerez vous-même l'augmentation proposée, en travaillant plus longtemps (voir le rapport de l'Assemblée Nationale qui explique que le financement sera assuré à 90 % par les salarié-es qui partiront à 60 ans ou plus !!!**



L'absence de reconnaissance de la pénibilité dans la Fonction Publique Hospitalière est irresponsable et dangereux car les contraintes d'organisation du travail 24h/24 sont incontournables, ainsi que le port de charges lourdes, l'exposition à des produits toxiques....

Actuellement, les structures de soins sont en grande difficulté pour proposer des postes adaptés aux agents qui ont des problèmes de santé !!!

L'allongement de la durée du travail va accroître ces difficultés de reclassement et il est prévisible qu'un transfert soit effectué sur le nombre de départ en retraite invalidité.

L'urgence c'est de se battre pour l'avenir de nos retraites et la reconnaissance de la pénibilité, pas de choisir entre la catégorie A ou la catégorie B, ni d'adhérer à un ordre.



Signons la PETITION



Monsieur le Président de la République,

Au moment où l'avenir des retraites du public comme du privé est en jeu, je tiens à vous faire savoir par cette pétition qu'il est primordial de :

- garantir le droit à la retraite à 60 ans ;
 - reconnaître la pénibilité par un départ anticipé ;
 - assurer une pension au moins égale à 75 % du salaire et en aucun cas inférieure au Smic pour une carrière complète.
 - stopper l'allongement de la durée de cotisation ;
- à prendre en compte, dans le calcul de la pension, les périodes d'étude et d'inactivité forcée.

Le financement des régimes et la nécessaire revalorisation des retraites passent par l'élargissement de l'assiette de cotisation à toutes les rémunérations, le développement de l'emploi, une augmentation des salaires et une mise à contribution des revenus financiers des entreprises.

Je serai très attentif(ve) aux mesures que vous allez proposer et vous montre, par ma signature, ma détermination à vous vouloir assurer l'avenir de ma retraite ainsi que celui de notre système solidaire.

Nom

Prénom

Code Postal

Signature

A remettre à un délégué CGT ou à renvoyer à la CGT, activité Luttas, 263 rue de Paris-93515 MONTREUIL cedex